

Avis du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Ordonnance visant à faciliter la réalisation de projets de construction et favoriser l'innovation

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique,

Paris, le 11 septembre 2018

Vu l'ordonnance visant à faciliter la réalisation de projets de construction et favoriser l'innovation

Emet les observations suivantes sur ces textes:

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur l'exigence de simplification des réglementations et des normes dans la construction :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le coût global de la construction (études, exploitation, construction/rénovation, exploitation/maintenance, fin de vie/destruction) :**

Néant

- **au titre de l'impact économique des dispositions du texte pour la filière bâtiment :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le développement de l'offre de bâtiments de qualité et abordable :**

Néant

Après délibération et vote de ses membres,

**Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique
émet un avis favorable.**

Oppositions : FNE, CLER et FIEEC

Thierry REPENTIN



Président du Conseil Supérieur
de la Construction et de l'Efficacité
Énergétique